



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRÊTÉS de Mairie  
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 031-213102999-20231109-2023126A-AR



Feuillet n°

Arrêté du  
09/11/2023

Acte n° 2023-6.1/126

ARRÊTÉ PORTANT  
Nomination des membres du conseil d'administration du  
Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de Lherm,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

Vu le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1er,

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du conseil d'administration du CCAS,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Acte est pris la démission de Madame LESCAUT Carine, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS, à compter du 25 septembre 2023.

**ARTICLE 2** : Nomme Monsieur EXPOSITO Christophe en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS.

**ARTICLE 3** : Le nouveau représentant, Monsieur EXPOSITO Christophe, est nommé pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à LHERM, le 09/11/2023

Le Maire,  
Président du Conseil d'Administration du CCAS,  
Frédéric PASIAN

